antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 1 / 14

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

antigel G11 (-35°C Ready Mix)

Numero d'article: 171998, 171999, 172003

UFI: TSAC-SG0R-J00K-Q00U

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Antigel

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion (reins).

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger





 Mention d'avertissement
 ATTENTION

 Contient:
 Ethylène-glycol

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas

de malaise.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 2 / 14

#### 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la

peau.

Dangers pour l'environnement La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des

concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Non applicable

## 3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
30 - < 60	Ethylène-glycol
•	CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - STOT RE 2: H373
1 - <3	Natriummetaborat
	CAS: 7775-19-1, EINECS/ELINCS: 231-891-6, Reg-No.: 01-2119516444-44-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 2: H361d - Eye Irrit. 2: H319
	SCL [%]: >=9,1: Repr. 2: H361d

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 1.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lassitude

Perte de conscience

Migraine Vertiges

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 3 / 14

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection,

vêtement de protection).

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Utiliser un appareillage résistant aux solvants. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



# Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 4 / 14

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 5 / 14

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Ethylène-glycol

CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 52 mg/m³, vapeur; TMT 84, FT 25

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 40 ppm, 104 mg/m³

## Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Ethylène-glycol

CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX

8 heures: 20 ppm, 52 mg/m3, H

Court terme (15 minutes): 40 ppm, 104 mg/m<sup>3</sup>

#### **DNEL**

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 106 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 35 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 7 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 53 mg/m³

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,8mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 413,9mg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4,44mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 15,3 mg/m³

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 15,3 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 208,8mg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,03 mg/kg bw/day

#### **PNEC**

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

Sédiment (Eau de mer), 3,7 mg/kg

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 199,5 mg/l (AF=10)

Sol, 1,53 mg/kg

Sédiment (Eau douce), 37 mg/kg

Eau de mer, 1 mg/L

Eau douce, 10 mg/L

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

Eau douce, 2,9 mg/L

Eau de mer, 2,9 mg/L

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L

Sol, 5,7 mg/kg soil dw

# antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 6 / 14

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

0,45 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 7 / 14

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideFormeliquideCouleurvert bleutéOdeurcaractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH 7,5

Valeur du pH [1%] Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial Non déterminé

d'ébullition et intervalle d'ébullition

[°C]

Point d' éclair [°C] >60

 Inflammabilité
 Non applicable

 Limite inférieure d'explosion
 Non déterminé

 Limite supérieure d'explosion
 Non déterminé

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Non déterminé

Densité [g/cm³] 1,06

**Densité relative** Pas d'information disponible.

Densité de versement [kg/m³] Non applicable
Solubilité dans l'eau Miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

Non déterminé

Viscosité cinématiquePas d'information disponible.Densité de vapeur relativePas d'information disponible.

Point de fusion [°C] -35

Température d'auto-inflammation [°C] Non déterminé

Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucun

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des bases fortes.

antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



# Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 8 / 14

# 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

# 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0

Page 9 / 14

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Produit

ATE-mix, oral, 600,20 mg/kg bw

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

LD50, oral, rat, 7712 mg/kg bw

ATE, oral, 500 mg/kg (Acute Tox. 4)

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

LD50, oral, rat, 2330 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

LD50, dermique, Souris, > 3500 mg/kg bw

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, inhalatoire, >20 mg/L

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

LC50, inhalatoire, rat, > 2,5 mg/L air, 6h

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

LC50, inhalatoire (poussière), rat, 2,030 mg/L (4h)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

œil, lapin, Etude in vivo, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

dermique, lapin, Etude in vivo, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 10 / 14

dermique, Cobayes, Etude in vivo, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, dermique, Chien, 2200 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

NOEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 408, un effet néfaste observé

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

NOAEL, oral, rat, 106,5 mg/kg bw/day

## Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

in vitro, OECD 471, aucun effet nocif observé

Toxicité sur la reproduction

Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).

CAS: 7775-19-1

Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.

#### - Fécondité

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, > 1000 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1

NOAEL, oral, rat, 106,5 mg/kg bw/day

#### - Développement

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé

## Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

# 11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 11.2.2 Autres informations

Aucun

# antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 11 / 14

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Substance		
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1		
LC50, (3d), poisson, 72.86 g/L		
LC50, (28d), poisson, 1,5 g/L		
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L		
EC50, (21d), Invertebrates, 33,911 g/L		
EC50, (4d), Invertebrates, 3,536 - 13 g/L		
Natriummetaborat, CAS: 7775-19-1		
NOEC, (35d), Brachidanio rerio, 5,6 mg/L		

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation potentielle.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est mobile dans un environnement aqueux.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 P

Page 12 / 14

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit** 

Eliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160114\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 13 / 14

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE ); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon

l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE)

1907/2006 (REACH)

3

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 0 %

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## antigel G11 (-35°C Ready Mix) Numero d'article 171998, 171999, 172003



#### Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 16.05.2024, Révision 16.05.2024

Version 7.0 Page 14 / 14

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H361d Susceptible de nuire au foetus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H302 Nocif en cas d'ingestion.

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.3 Autres informations

Méthode de classification Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion (reins). (Méthode de calcul)

Positions modifiées 1.3, 3.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2, 9.1, 11.1, 11.2, 12.6, 12.7, 15.1, 16.2, 16.3